

Publicité trompeuse et publicité comparative.

Codification

2006/0070(COD) - 12/09/2006

La commission a adopté le rapport de son président, Giuseppe GARGANI (PPEDE, IT), qui approuve sans modification (dans le cadre de la procédure de codécision) la version codifiée de la proposition de directive concernant la publicité trompeuse et comparative.